

Alain Juppé, réélu président du conseil de surveillance* du CHU de Bordeaux le vendredi 4 juillet 2014

Lors du conseil de surveillance qui s'est tenu vendredi 4 juillet à la direction générale du CHU de Bordeaux, les membres ont procédé à l'élection du Président, parmi le collège des représentants des collectivités territoriales et le collège des personnalités qualifiées.

**Monsieur Alain Juppé a été réélu Président
Madame Marie Laurent Daspas a été désignée comme Vice-présidente.**

Les membres du Conseil de Surveillance

Selon l'arrêté du 13 juin 2014, la composition du conseil de surveillance du CHU de Bordeaux est la suivante : 15 membres - répartis en 3 collèges - dont la durée des fonctions est établie à 5 ans.

1. Collège des représentants des collectivités territoriales

- . Alain Juppé, Maire de Bordeaux
- . Nicolas Brugere, représentant de la communauté urbaine de Bordeaux
- . Daniel Jault, représentant du conseil général de la Gironde
- . Jean-Pierre Lotterie, représentant du conseil général de la Dordogne
- . Solange Menival, représentante de la région Aquitaine

2. Collège des représentants du personnel

- . Catherine Augustyniak, représentante de la commission de soins infirmiers de rééducation et médico-techniques
- . Pr Michel Dupon et Dr François Rouanet, représentants de la commission médicale d'établissement
- . Didier Amiable et Marie-Ange Couaillac, représentants désignés par les organisations syndicales

3. Collège des personnalités qualifiées

- . Dr Jacques Mas et Françoise Tissot, personnalités qualifiées désignées par le directeur général de l'Agence régionale de santé
- . Jacques Deschamps, personnalité qualifiée désignée par le préfet
- . Marie Laurent Daspas et François Holzl, représentants des usagers désignés par le préfet

** Le Conseil de Surveillance est l'instance qui a pour mission de se prononcer sur la stratégie et d'exercer le contrôle permanent de la gestion de l'établissement (l'appellation « Conseil de Surveillance » succède à celle de « Conseil d'Administration » selon les dispositions de la loi HPST - Hôpital, patients, santé et territoires - du 21 juillet 2009).*

Contacts presse

Direction de la communication du CHU de Bordeaux
frederique.albertoni@chu-bordeaux.fr – 05 56 79 53 42 / 06 10 17 14 20
caroline.peret@chu-bordeaux.fr – 05 56 82 03 21 / 06 27 43 46 75